

BRASLES INFOS

COMMUNE DE BRASLES - 5 DECEMBRE 2017 - n°40



LE FLASH

L'ÉDITO

Cher(e)s concitoyen(e)s,

En cette fin d'année, place à des réalisations attendues par tous avec le démarrage des travaux dans la route des Chopinettes. A la clé, davantage de sécurité et de confort pour les riverains.

Bien entendu, il nous faudra collectivement accepter pour cela quelques nuisances avec, notamment, la mise en place d'une déviation temporaire pour les automobilistes.

Décembre, c'est aussi le mois où les membres de la Commission d'Action sociale et des élus viendront à la rencontre des seniors pour leur remettre le colis de fin d'année. Ce rendez-vous annuel est un temps de rencontre et d'échange que nous apprécions.

Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en janvier pour les vœux de l'équipe municipale.

Michèle FUSELIER
Maire de Brasles
Conseillère départementale du canton de Château-Thierry

Route des Chopinettes : c'est parti pour deux semaines de travaux !



Depuis hier, les travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la route des Chopinettes ont débuté pour une durée d'environ deux semaines.

Pour réaliser au mieux l'aménagement des zones de ralentissement, **une interruption totale de la circulation est nécessaire en journée (de 8h30 à 16h30) durant toute cette période** et une déviation a donc été mise en place.

Pour rappel, le projet de mise en sécurité avait été présenté aux riverains en réunion publique le 27 juin dernier. A l'issue de cette rencontre, une consultation auprès des opérateurs de travaux publics a été menée. C'est l'entreprise Colas Vallet Saunal qui a été retenue.

Concrètement, **ces travaux constituent un investissement important de 55 000€** qu'ont décidé les élus de Brasles pour rénover et sécuriser cet axe très fréquenté.

En 2018/2019, c'est la rue Jean Jaurès qui sera à son tour réaménagée.

Risques de cambriolage : tous vigilants

Depuis le passage à l'heure d'hiver survenu fin octobre, la Gendarmerie constate une hausse du nombre de cambriolages dans des communes environnantes de Brasles. Ces méfaits surviennent, la plupart du temps, entre 11h et 19h par effraction sur les portes d'entrée de résidences principales ou secondaires.

La Gendarmerie invite la population à une grande vigilance et à signaler tout comportement suspect aux autorités compétentes.

En cas d'inquiétude, de doute, composez le 17.

Retour en images sur...



Samedi 4 novembre, l'A.B.G.D.P.E a rassemblé près de 200 personnes lors du désormais habituel **défilé d'Halloween**. La soirée s'est poursuivie autour d'un dîner dansant costumé qui a permis à l'association de récolter 430€ de bénéfices qui ont été versés à la coopérative scolaire pour le financement d'activités et voyages scolaires.



Mercredi 8 novembre, un **espace de compostage collectif** a été inauguré à la résidence Logivam de la route des Chopinettes, dans le cadre d'un partenariat avec la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry. Les résidents volontaires ont été équipés de collecteurs individuels et sensibilisés aux règles de fonctionnement des composteurs.



Le marché de Noël du Comité des Fêtes s'est déroulé les 2 et 3 décembre à l'Espace Culturel Raymond Commun. Il a accueilli des exposants habitués de ce rendez-vous traditionnel de fin d'année mais également de nouveaux artisans. Le sous-préfet de Château-Thierry, Ronan LEAUSTIC et Jacques KRABAL, Député de l'Aisne étaient présents pour l'inauguration.

Les séniors à l'honneur en fin d'année



Dimanche 26 novembre, les séniors de plus de 70 ans étaient conviés à un déjeuner de fin d'année à l'Espace Culturel Raymond Commun. 90 personnes se sont réunies pour un temps convivial au cours duquel Madame

Andrée CUISSOT et Monsieur Marcel DIARD, doyens du village ont été mis à l'honneur.

Maryse ROMANE, présidente du CCAS a rappelé à l'assemblée l'existence du cercle de l'amitié qui se réunit tous les mardis. **Elle a également annoncé qu'une nouvelle session d'ateliers intitulés « les risques et les facteurs de chutes » se déroulerait du 8 au 29 mars** (les jeudis de 14h à 16h30).

Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire auprès de Catherine GRENIER, animatrice au 06.64.31.82.12.

La distribution des colis de fin d'année aux séniors aura lieu le samedi 16 décembre à partir de 10h.

Permis de conduire et certificats d'immatriculation : ce qui change

Depuis le 6 novembre 2017, les guichets dédiés aux permis de conduire et aux certificats d'immatriculation en préfecture et sous-préfecture ont fermé.



Désormais, l'obtention de ces documents doit s'effectuer en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés **www.ants.gouv.fr**.

Accessible 7j/7 et 24h/24, ce nouveau portail vous évite de vous déplacer et vous permet ainsi de gagner du temps dans vos démarches administratives.

C'est également sur ce site que vous devez désormais réaliser vos démarches pour une demande de carte nationale d'identité ou de passeport (la mairie de Brasles ne peut plus traiter ces demandes depuis mars 2017). Une fois votre dossier rempli sur le site, vous devez prendre rendez-vous auprès d'une mairie équipée de bornes biométriques habilitée à la délivrance de ces titres (Château-Thierry, Charly-sur-Marne, Neuilly-Saint-Front...).

La liste complète des mairies équipées de ce dispositif est disponible sur le site internet de la préfecture de l'Aisne.

Démarchage téléphonique abusif : le Département de l'Aisne porte plainte

Il y a quelques jours, des Axonais ont alerté le Conseil Départemental après avoir reçu des appels de démarchage téléphoniques sous le nom du « Département de l'Aisne ». Une société se faisant passer pour un service du Département démarché ainsi par téléphone des particuliers pour leur proposer des travaux d'isolation de leur habitat pour 1€.

Le Conseil Départemental de l'Aisne tient à préciser qu'il n'est en aucun cas en lien avec cette entreprise. Les services du Département n'effectuent aucune visite chez des particuliers sans rendez-vous et ne procèdent à aucun démarchage téléphonique.

Toutes les informations données par cette société sont fausses et ont pour but des visées commerciales. Une plainte a d'ailleurs été déposée auprès du Procureur de la République.

Si vous souhaitez réaliser des travaux d'amélioration de votre habitat, le Conseil Départemental vous invite à vous rapprocher de Soliha Aisne, organisme qui conseille gratuitement les particuliers. Contact au 03.23.26.73.50. Informations sur les permanences sur <http://aisne.com/Ameliorer-l-habitat>.

Vos prochains rendez-vous

9 décembre **Samedi 9 décembre, de 9h à 12h**, l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USES) propose un atelier « Fabrication des produits ménagers écologiques ». Pour plus d'informations : 03.23.71.02.80 ou contact.eau@usesa.fr

10 décembre **Dimanche 10 décembre, à 14h**, Loto de l'Association Brasles Demain à l'Espace Culturel Raymond Commun. Ouverture des portes à 13h. A gagner, notamment, une semaine pour 2 personnes à Djerba en Tunisie. Possibilité de réservation au 06.60.11.16.71.

16 décembre **Samedi 16 décembre, à partir de 10h**, les élus et membres de la commission extra-municipale de l'Action Sociale assureront la distribution des colis de fin d'année aux séniors.

Mairie de Brasles

Nous vous accueillons :

Le Lundi / Le Mercredi / Le Vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le Mardi / Le Jeudi : de 14h00 à 18h00

Le Samedi : de 10h00 à 12h00

Téléphone : 03.23.69.03.06 / E-mail : mairie.brasles@orange.fr

BRASLES INFOS

LE FLASH

COMMUNE DE BRASLES - 5 DECEMBRE 2017 - Supplément du n° 40

Conseil Municipal du mardi 12 septembre 2017

Par convocations individuelles adressées le 7 septembre 2017 aux conseillers municipaux, le Conseil Municipal de Brasles a été invité à se réunir en séance ordinaire, le 12 septembre 2017, Salle Condorcet, sous la présidence de Madame Michèle FUSELIER, Maire.

Les présents : Franck BARANZINI, Christelle BRAYET-COLLAS, Lydie BRULÉ-VANNIMMEN, Julie CONTOZ, Jean-Luc DAVID, Alain FOSSET, Marie-Rose MERCIER, Patrice MEVEL, Maryse ROMANE et Robert STANISLAWSKI.

Les absents excusés : Blandine BARANZINI-GOUHENANT, pouvoir à Michèle FUSELIER ; Jérôme LAPOINTE, pouvoir à Julie CONTOZ ; Armelle MUNIER, Eric GRISOLET.

Madame Julie CONTOZ est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

Budget école : revalorisation des crédits scolaires pour l'année 2017/2018

Le montant de dotation par élève pour l'achat de fournitures scolaires s'élevait à 27,00€ pour l'année 2016/2017. Afin de répondre aux exigences matérielles nécessaires au bon fonctionnement du regroupement scolaire Brasles Gland, ainsi qu'à un enseignement de qualité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré s'engage à revaloriser ce montant de dotation à 35,00€ par élève pour l'année 2017/2018.

Accueil de loisirs sans hébergement - ouvertures et tarifs 2017-2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide l'ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les périodes suivantes :

- **Vacances de Toussaint** : du lundi 22 octobre au vendredi 3 novembre 2017 inclus
- **Vacances d'Hiver** : du lundi 26 février au vendredi 2 mars 2018 inclus
- **Vacances de Printemps** : du lundi 23 avril au vendredi 27 avril 2018 inclus
- **Vacances d'Eté** : du lundi 9 juillet au vendredi 27 juillet 2018 inclus

Et fixe les tarifs suivants :

Catégories d'usagers	Montant hebdomadaire de l'inscription 2017	Semaine de 4 jours
Braslois	41,00€	32,80€
Braslois à partir du 3 ^{ème} enfant inscrit et Braslois non imposables avant déductions et crédits d'impôts	35,00€	28,00€
Non Braslois	50,00€	40,00€
Non Braslois à partir du 3 ^{ème} enfant inscrit et non Braslois non imposables avant déductions et crédits d'impôts	44,00€	35,20€

Un service de repas pour le midi est proposé à 5,50€ par jour et par enfant, y compris en cas de sortie nécessitant un pique-nique.

Création d'un poste permanent de catégorie A

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-2° ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-décide la création d'un emploi de Responsables Finances et Ressources humaines au grade d'attaché territorial à temps complet pour exercer les missions suivantes : élaboration et suivi du budget, comptabilité, paie, suivi des carrières,...).

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire, toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans renouvelable, ne pouvant excéder une période totale de 6 ans, à l'issue de laquelle, le contrat serait reconduit pour une durée indéterminée.

- **précise** que la rémunération de l'agent sera rattachée à l'échelle indiciaire de attachés territoriaux.

- **décide** d'adopter la modification du tableau des emplois à compter du 12 septembre 2017 comme suit :

Filière : administrative		
Grades	Ancien effectif	Nouvel effectif
Attaché territorial	0	1
Rédacteur	1	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	1
Adjoint administratif de 2ème classe	1	1

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Cession de bien immobilier 19 place de la Mairie

Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de la maison d'habitation sise 19 place de la Mairie, cadastrée AE58.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **autorise** le Maire à signer le compromis de vente établi par l'agence immobilière « Drout -Catherine CANTAT », 11, rue du Général de Gaulle à Château-Thierry au profit de S.C.I. CARBO IMMO, représentée par Monsieur CABROLIER Jean Charles, résidant rue de l'Eglise à Nesles-la-Montagne moyennant le prix de 48 500,00€
- **charge** la Maire de signer l'acte de vente

Subvention à l'association « L'Echangeur » pour l'organisation du festival—C'est Comme Ça !

Le festival « C'est Comme Ça » consacré à la création contemporaine, né en 2007, rassemble chaque année près de 10 000 personnes. Du 16 septembre au 14 octobre 2017, plus de trente événements sont proposés en dehors des spectacles de danse (expositions, concerts, cinéma, ateliers,...).

Sans les subventions accordées par les collectivités locales et l'Etat, cette manifestation ne peut décemment survivre.

Pour sauver le festival de 2017, l'association « L'Echangeur », en charge de l'organisation de celui-ci, a mis en place une opération de crowdfunding afin de bénéficier d'un financement participatif.

C'est pourquoi, pour s'associer à cette démarche, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **accepte** de verser une subvention exceptionnelle à l'association « L'Echangeur » en charge de l'organisation du festival pour un montant de 150,00€.

Cette somme fera l'objet d'un mandat de paiement et sera imputée au Budget Prévisionnel 2017 au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Engagement pour la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux rue Jean Jaurès et chemin du port—tranche 1

Dans le cadre de la rénovation complète de la rue Jean Jaurès prévue sur 2018 et 2019 en plusieurs tranches, la commune de Brasles a sollicité l'USEDA pour une étude prévisionnelle sur la réalisation de travaux d'effacement des réseaux électriques, éclairage public et téléphoniques.

Le coût de l'opération calculée aux conditions économiques et fiscales de ce jour ressort à 233 050,55€

Et se répartit comme suit :

Réseau matériel (Basse et Moyenne Tension)	155 768,23 € HT
Matériel Eclairage Public	18 276,35€ HT
Réseau Eclairage public	7 246,97€ HT
Armoire de commande	1 407,48€ HT
Calculateur astro	312,88€ HT
Prises d'illumination	822,44€ HT
Contrôle de conformité	455,00€ HT
Réseau téléphonique	- domaine public 26 496,21€ HT
	- domaine privé 9 057,32€ HT
	- câblage France Télécom 12 912,64€ HT

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la commune par rapport au coût total s'élève à 130 195,94€ HT.

Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte** le tracé et le remplacement des sources lumineuses liées à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté ;
- **s'engage** à rembourser les frais liés à l'étude réalisée par l'USEDA en cas d'abandon ou de modification du projet approuvé ;
- **s'engage** à verser à l'USEDA, la contribution financière en application des statuts de l'USEDA.

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE ADICA : Aménagement de la rue Jean Jaurès – de la place de la Mairie jusqu'à la rue du Port

Après avoir pris connaissance de la convention, réglant les rapports de l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne (ADICA) et la commune de Brasles, et concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération de « aménagement de la rue Jean Jaurès, de la place de la Mairie jusqu'à la rue du Port »,

Le Conseil Municipal décide :

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention de prestations avec l'ADICA ;
- **de nommer** le Maire représentant du pouvoir adjudicateur ;
- **d'autoriser** le Maire à signer toutes les pièces du marché pour un montant prévisionnel inférieur à 90 000.00 € HT, comme le prévoit l'article L212.21.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **d'engager** une passation de marché selon la procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret 2016-360 du 25/03/2016 ;

L'appel public à la concurrence sera formalisé par :

- Une annonce publiée et affichée en mairie ;
- Un envoi de dossier de consultation ;

Enfin, le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères indiqués dans le règlement de la consultation.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h15.

Mairie de Brasles

Nous vous accueillons :

Le Lundi / Le Mercredi / Le Vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le Mardi / Le Jeudi : de 14h00 à 18h00

Le Samedi : de 10h00 à 12h00

Téléphone : 03.23.69.03.06 / E-mail : mairie.brasles@orange.fr

